

# Hydranet

## Hydranet - Hygiène des trayons - Savon avant la traite

### 1. PROPRIETES :



Produit utilisable en agriculture biologique \*.

HYDRANET est un savon nettoyant avant la traite.  
Il permet d'éliminer efficacement les souillures.  
Le trayon nettoyé peut ainsi être présenté pour la traite.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Avant chaque traite, préparer une solution HYDRANET de 0,5 à 1%.

Laver et masser énergiquement le trayon à l'aide d'une lavette.

Essorer puis retourner la lavette pour un bon essuyage du pis ou mieux encore essuyer à l'aide d'un papier pure ouate.

**TOUJOURS UTILISER UNE SERVIETTE UNIQUE PAR VACHE.**

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune
pH :	5,5 +/- 0,5
Densité :	1,02 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,01
Viscosité à 20° C :	70 centipoises
Point de gel	- 5 °C
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLU, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Voir en section 15 de la FDS.

### 4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- bidon de 10kg Réf. 001100704.
- bidon de 20kg Réf. 001100705.

*Le pictogramme ADIVALOR, présent sur les conditionnements, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL.*

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN), Réf. 1007.

N° de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. \*Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (CE) 2018/848 (et ses amendements).*

**N° de révision 24/12/25-V3.2.1**